

Déclaration de Politique Générale du Gouvernement



République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail

Cabinet du Premier Ministre,
Garde des Sceaux,

Ministre de la Justice

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE**

**PRESENTEE PAR MONSIEUR JEANNOT KOUADIO-
AHOUSSOU
PREMIER MINISTRE, GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE
LA JUSTICE,**

Abidjan, le 16 juillet 2012

ABIDJAN, le 16 juillet 2012

**Salle de Conférences du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires
Etrangères- Abidjan-Plateau**

- *Monsieur le Président de
l'Assemblée Nationale;***
- *Mesdames et Messieurs les
Présidents des Institutions de la
République ;***
- *Mesdames et Messieurs les
Députés ;***
- *Mesdames et Messieurs les
Membres du Gouvernement ;***

- ***Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;***
- ***Honorables et distingués Invités ;***
- ***Mesdames et Messieurs,***

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Du 28 novembre 2011 à ce jour, que de chemin parcouru et diverses épreuves surmontées. En un mot, la Côte d'Ivoire démocratique renaît grâce à l'engagement de ses filles et fils et surtout grâce à l'écoute et à l'assistance des pays frères de la communauté des Nations.

Cette renaissance est en train de se renforcer avec un Président démocratiquement élu, en la personne de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. Le peuple ivoirien lui a donné un mandat clair, pour régénérer notre pays au plan économique, social et culturel.

Ainsi, c'est pour moi, en qualité de Premier Ministre nommé par sa volonté, un véritable honneur et un agréable devoir de rendre publique la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, devant cette auguste Assemblée, haut lieu de la confrontation des idées et de la synergie des différences et des intelligences.

La présente Déclaration de Politique Générale, qu'il m'échoit de livrer, m'offre l'heureuse opportunité d'adresser les

salutations fraternelles de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et du Gouvernement à l'ensemble des Elus de la Nation, à l'ensemble des membres du Corps diplomatique accrédité dans notre pays, au représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour leur soutien constant à la Côte d'Ivoire.

Je voudrais adresser tout particulièrement, les salutations les plus chaleureuses de l'ensemble des membres du Gouvernement à Son Excellence, Monsieur SORO Kigbafori Guillaume, Président de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Qu'il me soit permis de vous réitérer nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la tête du Parlement ivoirien.

Il me plaît de souligner que votre riche expérience gouvernementale, en vos qualités successives de Ministre d'Etat et de Chef du Gouvernement, cinq années durant, constituent sans aucun doute, un atout majeur pour le Parlement ivoirien que vous venez de repositionner dans le concert des Institutions parlementaires du Monde et particulièrement de la francophonie, lors de votre récent séjour à l'étranger.

Avec le sens élevé du devoir qui vous caractérise, vous aurez à cœur, j'en suis persuadé, de concilier aisément les attentes légitimes du Peuple ivoirien et les contraintes objectives de l'Etat dans la mise en œuvre des actions de développement de notre pays.

- ***Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,***
- ***Mesdames et Messieurs les députés,***

L'exercice exaltant auquel, je me sou mets bien volontiers, ce jour, est l'expression de la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République Alassane OUATTARA, pour une gouvernance moderne et transparente.

En effet, dans une démocratie en construction comme la nôtre, il revient à l'Assemblée Nationale, élue au suffrage universel direct, de s'affirmer comme le lieu où se déroule la confrontation pacifique des idées et des projets, l'espace où se poursuit le dialogue nécessaire entre majorité et opposition,

et l'endroit où se forge la légitimité de l'action gouvernementale.

A cet effet, avec le rétablissement de l'ensemble des Institutions de la République, plus précisément le Parlement, les projets ou propositions de lois seront discutés ici à l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement soumettra, donc, désormais, tous les projets de lois à l'examen de l'Assemblée Nationale.

Pour le Gouvernement, l'obligation d'améliorer l'efficacité des politiques publiques passe également par une relation de confiance et de qualité avec l'Assemblée Nationale, relation consistant à lui fournir des pistes de réflexion et d'actions.

C'est pourquoi, il nous est apparu opportun de faire, avec vous, l'examen

de la situation actuelle du pays en vue d'envisager ensemble, notre avenir commun au cours des prochains mois et des prochaines années.

- ***Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,***
- ***Honorables députés,***

Quel est le chemin parcouru par notre pays depuis la fin de la crise post-électorale ?

Après la grave crise qui a fortement affecté le pays, la Côte d'Ivoire a progressé vers la normalisation complète de sa situation sociopolitique, économique et sécuritaire.

Les élections législatives ont été organisées le 11 décembre 2011. Elles ont abouti à la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée

Nationale, le 25 avril 2012, qui a marqué le retour à l'ordre constitutionnel.

Sur le plan sécuritaire, une amélioration progressive est enregistrée depuis le mois de mai 2011, à la faveur de l'unification de l'armée et du redéploiement de la gendarmerie, ainsi que de la police, et de tous les services de l'Etat, sur toute l'étendue du territoire national.

Sur le plan économique, l'activité a progressivement repris depuis la réouverture des banques et établissements financiers à fin avril 2011 et la levée de l'embargo de l'Union Européenne.

Concernant l'humanitaire, des efforts ont été déployés pour le retour des réfugiés, grâce aux accords tripartites entre la Côte d'Ivoire, les pays d'accueil et le

Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Par ailleurs, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), mise en place par le Président de la République le 28 septembre 2011, s'attèle à la consolidation de la cohésion sociale.

Le programme économique et financier triennal 2011-2014 du Gouvernement a bénéficié d'un appui financier sous la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International le 04 novembre 2011. La mise en place rapide du programme a été rendue possible grâce aux bonnes tendances enregistrées dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières soutenues par la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

Ce programme a visé à stabiliser le cadre macroéconomique et relancer la croissance, à travers notamment l'accroissement des investissements publics et privés.

Le Gouvernement a élaboré un Plan National de Développement (PND) sur la période 2012-2015 prenant en compte le programme économique et financier.

A travers l'élaboration du PND, la Côte d'Ivoire a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement. Cette nouvelle stratégie s'appuie sur un programme de redressement et de développement volontariste et réaliste fondé sur l'investissement privé et public.

Le scénario retenu par le Gouvernement projette une croissance de 8,2% en 2012, 9,0% en 2013, 10% en 2014 et

10,1% en 2015. Le scénario à moyen terme dans le Programme Economique et Financier a été actualisé pour refléter cette nouvelle stratégie.

Ce plan de développement a pour objet la réduction de la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSRP et la réalisation de la vision du Président de la République qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Il identifie les sources porteuses de croissance en tenant compte des avantages comparatifs du pays. En outre, il contient des objectifs et stratégies sectoriels précis qui seront mis en œuvre par les Ministères, avec des repères qui permettront un suivi régulier des progrès réalisés.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

- Honorables députés,

La crise post-électorale a eu pour conséquences, une destruction du tissu économique et social, une aggravation de l'insécurité et une hausse généralisée des prix à la consommation.

Depuis plus d'un an, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre, par le Gouvernement, d'un ensemble de réformes structurelles, la quasi-totalité des indicateurs économiques connaissent une inversion de tendance favorable.

L'amélioration de la situation sécuritaire est perceptible, en dépit des attaques perpétrées récemment dans l'Ouest ivoirien.

Dans le respect des engagements qu'il a pris en 2011, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de réformes

structurelles, notamment les dernières mesures relatives à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ).

- ***Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale***
- ***Honorables députés,***

Le Président Alassane OUATTARA, en sollicitant le suffrage des Ivoiriens, a fait un pari sur l'avenir ; un pari qui s'appuie sur la force de travail et le génie créateur de notre vaillant peuple, les ressources immenses dont regorge ce beau pays et la solidarité des pays amis et frères, qui se sont toujours tenus à

nos côtés dans notre marche vers le développement.

Sa vision est celle d'un grand pays de liberté et de démocratie, une terre de rencontre, de fraternité, de progrès et de solidarité agissante.

La grave crise post-électorale a sapé les bases de cette projection, sans en altérer profondément la trajectoire.

Je suis ici, ce matin, pour vous dire, avec force et conviction, que le « vivre ensemble » dans notre pays de paix et de progrès sera réalisé.

Le Gouvernement que j'ai l'honneur de conduire sous la haute autorité de Monsieur le Président de la République, ne faillira pas.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- Honorables députés,

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE par la Côte d'Ivoire, le 26 juin 2012, au-delà de ses retombées bénéfiques, doit marquer symboliquement la fin d'une époque : celle des contre-performances économiques.

Ce pari, nous en sommes convaincus, sera gagné grâce à la mise en œuvre du Programme de Gouvernement pour lequel les Ivoiriens ont élu Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA ; ce programme, dois-je le rappeler, constitue la feuille de route de mon Gouvernement.

Sur le plan politique, il convient de rappeler que le 11 avril 2011, bien que secouée et affaiblie par les effets dévastateurs des contradictions internes

de ses enfants, la Côte d'Ivoire ne s'est pas effondrée.

Elle est restée potentiellement forte de ses acquis cinquantenaires et compte sur les efforts conjugués de ses filles et de ses fils, pour se relever fièrement et dignement, en vue de permettre à tous d'espérer en des lendemains meilleurs.

C'est donc de la responsabilité du Gouvernement de traduire cette espérance en actes concrets, dans tous les domaines de la vie de la Nation.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

C'est cette importante mission que nous a confiée Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, dans la continuité des initiatives fortes engagées par son premier

Gouvernement que vous avez conduit avec brio et beaucoup de bonheur.

Ces actions visent à améliorer les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, à créer un cadre global d'épanouissement de tous les habitants de la Côte d'Ivoire, en mettant en place un Etat de droit.

Ces actions visent, également, à remettre la Côte d'Ivoire sur le chemin du développement, en créant les conditions d'une paix durable et définitive.

Pour cela, il nous faut poursuivre sans relâche les efforts entrepris dès la fin de la crise post-électorale pour :

- consolider l'état de droit, facteur de prospérité pour tous les habitants de notre beau pays ;

- rebâtir la paix, le dialogue et la confiance entre les Ivoiriens ;
- renforcer le processus de participation politique déjà engagé ;
- remettre à niveau les infrastructures ;
- lutter contre la pauvreté et la faim de plus en plus endémique ;
- revaloriser le revenu des planteurs, lutter contre la vie chère, etc....

Telle est l'ambition de la feuille de route que Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, nous a confiée.

Comme vous l'avez noté, il s'agit de relever d'importants défis que les crises politiques à répétitions et la récession économique ont rendu complexes, sinon aggravés.

Ces défis ont pour nom :

- une armée à reconstruire ;

- la paix et la sécurité à consolider ;
- un Etat moderne, garant des libertés à promouvoir ;
- une économie nationale à redynamiser ;
- une agriculture à moderniser ;
- des infrastructures à réhabiliter et à construire ;
- une école à recentrer sur les valeurs du mérite et de l'effort ;
- des emplois à créer pour une réduction significative du chômage ;
- un système sanitaire à améliorer en tenant compte des nécessaires innovations ;
- une politique d'intégration régionale à consolider ;
- un cadre législatif et réglementaire relatif au foncier rural et urbain à

préciser, en vue de prévenir certains conflits, etc...

Pour faire face à ces importants défis, le Gouvernement a élaboré, comme je l'ai indiqué plus haut, le Plan National de Développement (PND), dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Une telle ambition repose sur un diagnostic clair des différents secteurs, sources de croissance et une projection fine des engagements à tenir. Cette projection s'articule autour de domaines stratégiques de développement bien ciblés.

Au niveau du secteur de la défense et de la sécurité, le Gouvernement entend renforcer les capacités techniques et opérationnelles par l'équipement des troupes et la réhabilitation des infrastructures. Il s'agit également de

poursuivre le désarmement et la démobilisation des ex-combattants, en amplifiant la lutte contre la prolifération des armes. A cela s'ajoute, la Reforme du Secteur de la Sécurité (RSS) qui est en cours pour doter notre pays d'un système sécuritaire au service du développement.

Au niveau de la protection civile, le Gouvernement envisage de créer un centre opérationnel, l'État-major de la Protection Civile, d'ouvrir des antennes régionales et des centres de secours d'urgence pour couvrir le territoire national. Il prévoit également de réhabiliter l'ensemble des casernes des sapeurs-pompiers, de mettre en place des mécanismes de prévision des catastrophes, de renforcer l'arsenal juridique existant, de maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations.

Au niveau de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, il convient de relever que les crises politiques ont fortement érodé la confiance entre les Ivoiriens et ont entraîné une désaffection envers la politique. Il est donc fondamental de retisser cette confiance, qui constitue un enjeu essentiel pour notre démocratie et pour le développement de notre pays. Car c'est rassemblés autour de la Côte d'Ivoire, que nous relèverons ensemble les nombreux défis qui s'imposent à nous.

C'est tout le sens de la mise en place de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation et du dialogue politique que le Gouvernement a initié avec les partis politiques de l'opposition, qui a permis la mise en place d'un Cadre Permanent de Dialogue, censé assurer la prise en compte de toutes les

opinions et de toutes les sensibilités sur les questions d'intérêt commun.

La mise en œuvre de la matrice d'actions issue du Conclave politique de Grand-Bassam, des 27 et 28 avril 2012, devrait permettre la poursuite de ce dialogue inclusif et inter ivoirien autour des grandes questions qui touchent le développement de notre pays.

L'un des objectifs immédiats de ce dialogue sera de favoriser **la participation de l'opposition politique aux prochaines élections locales.**

D'ores et déjà, **le Gouvernement a engagé la réflexion pour la définition d'un statut de l'opposition** afin de renforcer la démocratie dans notre pays.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- ***Honorables députés,***

Le spectre de la guerre et les actions de déstabilisation doivent être désormais derrière nous. Le Gouvernement se donnera tous les moyens pour décourager les auteurs des coups de force. Les affres subies au cours de la dernière décennie, l'actualité récente au Mali sont là pour nous convaincre de ce que la Côte d'Ivoire doit tirer définitivement un trait sur ce passé douloureux, en se donnant les moyens d'approfondir la démocratie. Nos braves populations ont besoin de paix et de quiétude.

Concernant **la justice**, la refonte de l'architecture institutionnelle sera poursuivie par le Gouvernement.

Dans ce sens, le réexamen de textes majeurs tels que le Code Pénal, le Code

Civil, le Code du Travail et le Code Commercial va se poursuivre pour les adapter aux exigences actuelles, car en beaucoup de leurs dispositions, ces textes apparaissent inadaptés aux contingences actuelles.

En outre, les trois (3) tribunaux de commerce seront ouverts aux fins d'impliquer le monde économique dans le traitement des affaires relevant de sa sphère, avec le concours de Magistrats outillés à cet effet.

Ainsi, **le Tribunal du Commerce d'Abidjan sera ouvert dès la rentrée judiciaire prochaine.** Ces réformes vont s'accompagner d'un renforcement de la formation initiale et de la formation continue des Magistrats et du personnel de la Justice.

Aussi, conformément aux engagements de Monsieur le Président de la

République, pris lors de la rentrée judiciaire 2011-2012, la construction à Yamoussoukro de la nouvelle école de Magistrature et des professions judiciaires deviendra-t-elle une réalité dans les tout prochains mois. Il en est de même d'une trentaine de Tribunaux et de prisons.

Enfin, l'éradication de la corruption, qui est une priorité du Gouvernement, s'accompagnera d'un dispositif de sensibilisation et d'édiction des normes adéquates de dissuasion et de répression. **Un observatoire de la Justice** sera incessamment institué.

La loi sur l'enrichissement illicite sera bientôt présentée à l'Assemblée Nationale.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- Honorables députés,

La bonne Gouvernance doit devenir une réalité en Côte d'Ivoire. Nous devons réduire à néant les poches de la corruption qui gangrènent encore notre économie. C'est un important défi que le Gouvernement entend relever, quel qu'en soit le prix.

Ainsi, l'accent sera mis sur la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie publique, à travers l'opérationnalisation de la brigade anti-corruption et l'audit des structures publiques afin de s'assurer du respect scrupuleux des contrats de performances engageant les dirigeants des entreprises publiques.

Au niveau de la gouvernance territoriale et administrative, la politique du Gouvernement sera soutenue par la vision exprimée par le

Président de la République de faire de nos régions, des pôles de développement économique. Ce qui suppose que chacun des 12 districts et des 31 régions soit doté d'infrastructures de base capables de porter une économie régionale dynamique.

Notre politique de décentralisation et de communalisation doit être réaliste et réalisable. L'Etat entend doter les communes de budgets réels et d'infrastructures de base.

Le Financement de ces infrastructures (routes, ponts, points d'adductions d'eau, énergie, etc.) demeure la priorité des priorités pour le Gouvernement. En effet, il s'agit d'accroître substantiellement le niveau des investissements pour atteindre le taux de croissance de 8,2 % à fin 2012, tel que projeté par le Gouvernement, à

travers le cadrage macro-économique 2012-2015.

Au niveau de la gouvernance économique, les principaux objectifs pour la période 2012-2015, visent la réalisation d'un taux de croissance du PIB d'environ 10 % en moyenne. Le moteur de cette croissance sera l'investissement par la répartition optimale entre le secteur privé et le secteur public.

L'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement du système de recouvrement des impôts, taxes et droits de douane, ainsi que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale seront maintenus tout en renforçant la gestion des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique.

A cet effet, un contrat de performance des dirigeants des Sociétés d'Etat et des Entreprises Publiques Nationales (EPN), sera élaboré et signé avec les responsables de ces structures étatiques.

La rigueur budgétaire sera renforcée afin de contenir les déperditions des ressources nationales.

A cet effet, l'audit des factures impayées va se poursuivre dans le cadre du traitement de la dette intérieure, afin que l'Etat paye ce qu'il doit réellement.

Les gabegies financières seront sanctionnées ; car il n'y a pas de raison que les fruits de l'effort de l'ensemble de la Nation soient dilapidés par une minorité.

Avec la poursuite des efforts de restauration de l'appareil de production,

d'accroissement des investissements, notamment publics, d'amélioration du climat des affaires, de consolidation de la paix sociale et de la confiance des acteurs économiques, l'année 2012 devrait être celle d'un retour à la croissance économique, avec un taux de croissance du PIB réel de 8,2%, contre - 4,7 % à fin 2011.

Plus généralement, sur la période 2012-2015, outre les ressources budgétaires de l'Etat, ce sont **413 milliards de FCFA**, qui seront mobilisés pour le financement de projets dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Ce Financement concerne les secteurs suivants :

- la Justice et l'état de droit pour **15 milliards de FCFA** ;

- l'Éducation - la Formation - l'Insertion Professionnelle pour **61 milliards de FCFA** ;
- la Santé pour **45,8 milliards de FCFA** ;
- l'Agriculture, le développement rural et la biodiversité pour **73,3 milliards de FCFA** ;
- le Développement urbain pour **98,8 milliards de FCFA** ;
- les Infrastructures de transport pour **106,6 milliards de FCFA**.

Au niveau de l'Administration Publique, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en vue de moderniser notre Fonction Publique, en réalisant les réformes nécessaires mais

trop longtemps repoussées. Le programme pour l'informatisation de l'Administration ivoirienne sera poursuivi.

L'objectif recherché est la mise en place d'une Fonction Publique moderne, efficace et professionnelle, fondée sur les principes d'équité et d'éthique.

A cet égard, une relecture du Statut Général de la Fonction Publique s'impose, afin de mettre en cohérence les dispositions relatives à la classification des emplois et des grades, à la prise en compte de la formation continue dans la carrière des fonctionnaires, à la mobilité administrative, aux salaires et accessoires de salaires, etc.

A terme, il s'agit de moderniser le recrutement à la Fonction Publique, d'automatiser l'évaluation des

Fonctionnaires, d'instaurer une plus grande équité entre les Fonctionnaires, d'améliorer les conditions sociales du travailleur, notamment en ce qui concerne les congés maladies.

Il s'agit aussi d'améliorer la gouvernance et l'éthique par un suivi régulier du recensement des Fonctionnaires, l'institution obligatoire d'un poste de Directeur de Ressources Humaines dans tous les Ministères, la réforme du concours d'accès à la fonction publique, etc.

Au niveau de l'Education, le Gouvernement compte réhabiliter, construire et équiper les classes dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.

Dans le cadre du Partenariat Mondial pour l'Education, 60 salles de classes

du secondaire seront construites et équipées. A cela s'ajoutent, 1 500 salles de classe, 100 logements de maîtres du primaire, l'équipement de 143 salles de classe du préscolaire et de 11 collèges à base 4, à réaliser dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).

Dans la vision du Gouvernement, toutes les écoles primaires doivent être dotées d'écoles maternelles. Ainsi sur les 1 500 salles de classes, certaines seront dévolues à la maternelle.

La politique de gratuité de l'école sera poursuivie avec hardiesse, à travers la distribution de kits scolaires pour un montant global de 8 milliards 412 millions de F CFA.

Quant à l'enseignement supérieur, la réhabilitation des infrastructures universitaires (les 3 universités, les

grandes écoles publiques et les résidences universitaires) entamée en 2011, pour un coût global de 67 milliards 800 millions de F CFA sera achevée.

Les URES (Unités de Recherche et d'Enseignement Supérieur) de Daloa et de Korhogo seront transformées en universités ; tandis que de nouvelles universités seront construites à Bondoukou, Man et San Pedro.

La réalisation de ces infrastructures indispensables, s'accompagnera d'un effort de recrutement et de formation du personnel enseignant dans tous les ordres d'enseignement, ainsi que la révision du contenu des programmes.

Après le recrutement en 2012 de 3 000 enseignants volontaires, des efforts importants seront faits pour combler le déficit de 10 000 enseignants.

La question des étudiants ivoiriens à l'étranger fera l'objet d'un traitement tout particulier, à travers un système de bancarisation du paiement des bourses, afin de résoudre définitivement les retards préjudiciables à leur formation.

S'agissant tout particulièrement de la recherche scientifique, une loi de programmation et d'orientation sera soumise à l'Assemblée Nationale pour adoption afin de valoriser au mieux les résultats de la recherche scientifique dans notre pays.

Concernant l'enseignement technique et professionnel, le Gouvernement prévoit la construction de collèges et de lycées d'enseignement techniques et professionnels. Ces collèges et autres centres techniques seront orientés, en terme de formations dispensées, vers les besoins réels de notre économie

pour soutenir efficacement l'appareil de production nationale (agriculture).

Il nous faut proposer à nos jeunes des métiers d'avenir leur garantissant une employabilité rapide dans des secteurs à fort potentiel.

Un accent particulier sera mis sur la formation agricole et agro-pastorale pour répondre aux besoins de modernisation de ces secteurs.

Au niveau de la santé publique et de la protection sociale, le Gouvernement va continuer à traduire dans les actes, la volonté du Président de la République d'améliorer l'offre de soins et de la rendre accessible à l'ensemble de nos concitoyens. La mesure de gratuité ciblée des soins va se poursuivre en apportant les ajustements nécessaires afin de la rendre plus efficace.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle, et grâce à un recours au Partenariat Public et Privé, de nouveaux centres de santé seront construits.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à accroître l'offre et la qualité des services de santé, notamment en matière de lutte contre le VIH-SIDA, ainsi que l'amélioration de la santé maternelle et infantile, l'élargissement de la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois, la lutte contre la malnutrition et de gestion des déchets médicaux.

Pour asseoir et consolider le vivre ensemble, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir une politique familiale plus hardie. En effet, la famille constitue le socle de la Nation. Cette politique repose sur le triptyque, famille-femme et enfant. Nul ne peut contester

le fait que, plus la famille est équilibrée, mieux l'enfant s'épanouit.

Le Gouvernement s'est engagé à restaurer la cellule familiale en lançant la campagne nationale de sensibilisation sur le concept « **j'ai une famille** ». Conséquemment, les comportements entre les membres de la famille vont s'améliorer, les valeurs morales seront protégées et l'esprit civique, qui a fait tant défaut à la Côte d'Ivoire, sera à nouveau restauré.

Le Gouvernement s'engage donc à élaborer et à faire adopter la Politique Nationale de Protection de l'Enfant dans les prochains mois. La dimension femme de ce triptyque sera traitée dans le projet de loi relatif à l'amélioration du taux de représentativité des femmes dans les instances de décision à hauteur de 30%.

Quant à la promotion de **l'égalité du genre**, du bien-être familial et de la protection de l'Enfant, le Gouvernement est déterminé à :

- réserver dans toutes les nominations dans l'administration publique un quota pour les femmes.
- améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes, des jeunes filles et des enfants vulnérables,
- renforcer les capacités des femmes rurales et des organisations et associations féminines
- lutter contre la traite et l'exploitation des enfants.

Les violences faites aux femmes seront sévèrement réprimées, à travers l'adoption d'une loi qui sera présentée à l'Assemblée nationale.

Concernant l'**emploi**, le Gouvernement s'attèle à mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), afin de résoudre l'épineux problème du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. Dans le cadre de l'impulsion de la création d'emploi, la mise en œuvre du Plan d'actions opérationnel s'y rapportant sera effective, au cours du dernier trimestre 2012. Conformément aux instructions de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane OUATTARA, le Gouvernement s'emploie à créer 250. 000 emplois par an, répartis dans plusieurs secteurs productifs.

A cet effet, un appui financier de 25 milliards de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme Emploi Jeunes et du Développement des Compétences (PEJEDEC), en cours d'exécution,

permettra à terme de créer 27.500 emplois jeunes, sur trois ans.

De même, au titre du volet formation insertion professionnelle, attendu du financement C2D, 10,2 milliards seront consacrés à la création de 29 000 emplois-jeunes, également sur une période de trois ans.

Le Ministre d'Etat en charge de l'emploi présentera très prochainement devant le parlement la politique de l'emploi et déclinera les phases successives pour venir à bout du chômage endémique qui constitue l'une des plus grave menace de notre stabilité sociale, économique et politique. Oui, nous devons venir à bout de ce chômage, car nous en avons les moyens avec l'appui des partenaires au développement.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- Honorables députés,

Nous avons fait en toute responsabilité le choix du libéralisme économique ; mais un libéralisme économique à visage humain qui met au centre de ses priorités, l'Homme dans toutes ses dimensions. Le Gouvernement poursuivra donc la politique sociale hardie qui, hier, a fait la force de notre Nation. Personne ne sera laissé sur le bord du chemin du progrès.

C'est l'un des objectifs du Forum Social qui sera organisé par le Gouvernement , au mois d'août prochain, pour asseoir, avec les partenaires sociaux, les bases d'un consensus national devant se traduire par une trêve sociale à laquelle nous devons parvenir pour donner toutes les chances à la reconstruction de notre pays. Ce Forum Social permettra d'examiner, en toute

objectivité et dans un esprit d'équité et de justice sociale, les conditions d'épanouissement des travailleurs, que ce soit au niveau du traitement salarial ou des profils de carrière.

Ce qui doit être ajusté, sera ajusté ; ce qui doit être supprimé sera supprimé ; ce qui doit être augmenté, sera augmenté.

Concernant le **secteur privé, l'industrie et les PME**, le Gouvernement entend œuvrer à redonner confiance aux investisseurs, à accroître l'attractivité de notre pays par l'amélioration de l'environnement des affaires et à renforcer la compétitivité de nos entreprises, durement éprouvées par la crise décennale que la Côte d'Ivoire a connue.

À cet effet, d'importants chantiers ont été entrepris par le Gouvernement.

Il s'agit, entre autres, de :

- l'adoption du nouveau Code des Investissements ;
- le renforcement des capacités du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), par la création d'une Direction de la Facilitation des Formalités des Entreprises dont l'ambition est de permettre la création des entreprises en 48 heures.

Un vaste programme de réhabilitation et de création de zones industrielles dans tout le pays permettra de garantir l'accès des entreprises à des terrains industriels adéquats. Le mode de gestion de ces zones industrielles offrira à la fois, souplesse et rigueur.

L'appui aux PME sera renforcé ainsi que la promotion de l'entreprenariat des jeunes qu'il nous faut encourager. La Côte d'Ivoire, pays émergent en 2020, cela sera possible avec de jeunes entrepreneurs audacieux et rigoureusement encadrés, à travers des programmes de formation à l'entreprenariat, et des appuis pour le financement des projets novateurs et porteurs.

Au niveau de **l'agriculture**, le Gouvernement va œuvrer à l'accroissement de la productivité agricole par la modernisation des pratiques culturales et l'organisation efficiente des filières agricoles. Ainsi, les résultats de la recherche agronomique conduite par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) seront mieux exploités pour améliorer le rendement de nos productions agricoles.

Le développement des cultures vivrières, à travers notamment, la mise en œuvre d'un Programme national de riz sera une priorité, afin d'améliorer de façon significative la production locale en riz.

La Côte d'Ivoire ambitionne d'être le grenier de l'Afrique de l'Ouest à cet effet.

Cela sera possible avec le recours au Partenariat Public/Privé pour la mise en place d'infrastructures agricoles, la mécanisation de l'agriculture. Plusieurs grands groupes industriels ont fait des offres au Gouvernement qui les étudiera en préservant les droits des propriétaires terriens.

Ainsi, le Gouvernement va engager, incessamment, la reprise de la délimitation des terroirs villageois, dont

le coût estimatif est de 22 milliards de FCFA.

Le Gouvernement ambitionne donc de faire résolument de l'Agriculture, un instrument de lutte contre la pauvreté et un secteur économique créateur d'emplois, notamment pour les jeunes.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la filière Café et cacao, le Gouvernement suivra avec rigueur la mise en œuvre complète de la réforme, afin d'assurer des revenus stables et rémunérateurs à nos braves paysans qui, dans un passé récent, ont payé le lourd tribut de la mauvaise gestion de ce trésor national.

Il nous faut donc développer nos capacités d'exportation reposant d'une part, sur l'amélioration de la qualité des produits semi finis de nos entreprises

agro-industrielles et d'autre part, sur l'effort de recherche agricole à même de conforter nos positions dans les technologies agro-industrielles.

L'objectif du Gouvernement est de promouvoir les filières traditionnelles que sont notamment, le palmier à huile, l'hévéa, la noix de cajou, l'ananas et les agrumes. Ces filières doivent contribuer fortement à l'équilibre de nos échanges commerciaux avec l'extérieur. Il s'agit pour le Gouvernement d'affronter toute la rigueur de l'économie de marché et faire face aux enjeux de la mondialisation.

Au niveau des **Ressources Animales et Halieutiques**, le Gouvernement est déterminé à assurer une gestion durable des ressources en vue de la satisfaction des besoins alimentaires nationaux par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié. Les mesures

nécessaires au renforcement du système d'exploitation des produits halieutiques et thoniers seront adoptées, tout comme l'installation de jeunes éleveurs modernes, va se poursuivre à travers la création de fermes modernes et traditionnelles cette année.

Concernant **l'urbanisation et l'habitat**, le Gouvernement est résolu à actualiser et à élaborer les schémas directeurs et plans d'urbanisme des villes. L'Etat mettra à disposition des réserves foncières pour la réalisation de grands projets, notamment la création d'habitats sociaux.

L'Etat s'engage à résoudre définitivement les conflits fonciers ruraux et urbains, conformément aux résolutions prises lors du Séminaire Gouvernemental de juin 2012, qui ont identifié la nature des conflits. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à

protéger les opérateurs économiques qui ont réalisé des investissements dans les zones industrielles. Ils ne seront plus dépossédés à tort.

Pour faire face à la demande sociale d'environ 50.000 logements par an, l'Etat s'engage à mettre en place de véritables industries du bâtiment pour atteindre cet objectif majeur. Des discussions sont en cours avec de grands groupes industriels dans la cadre du Partenariat Public Privé.

Le Gouvernement veillera particulièrement à :

- moderniser les administrations en charge de l'urbanisme, du foncier et du logement ;
- recenser le patrimoine de l'Etat en Côte d'Ivoire et à l'Etranger ;
- restructurer les quartiers précaires ;

- faciliter l'accès à la propriété immobilière.

Après études, des villes nouvelles, véritables pôles économiques seront créées autour de la capitale économique pour décongestionner le grand Abidjan.

En ce qui concerne **l'énergie**, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour accroître l'offre d'électricité et s'engage à exploiter, au mieux, les potentiels nationaux des énergies renouvelables.

La relance du projet d'aménagement hydraulique de SOUBRE et la réalisation de la phase 3 d'AZITO par l'adjonction à la centrale d'un groupe vapeur de 150 mégawatt sont en cours.

En outre, la finalisation de la mobilisation des financements en vue de la réalisation de la phase 4 du projet

CIPREL va permettre au Gouvernement d'atteindre les objectifs de sécurisation de la consommation domestique en électricité et faire de notre pays le futur marché de l'électricité en Afrique de l'Ouest.

Dans le **secteur minier**, le Gouvernement ambitionne :

- d'accorder une attention particulière aux procédures d'attribution des permis ;
- de réviser le code minier pour le rendre conforme aux nouvelles exigences du secteur ;
- de renforcer la production minière ;
- de réaliser un levé aérogéophysique moderne sur le territoire national.

Je voudrais dire de façon solennelle que, contrairement à la gestion opaque qui avait caractérisé ce secteur dans un passé récent, les ressources tirées des

exploitations minières contribueront de façon massive à la réalisation d'infrastructures socio-économiques.

Concernant les **infrastructures et les services de transport**, la priorité du Gouvernement, en dehors des grands axes, sera les pistes rurales à réhabiliter immédiatement sur les ressources du C2D.

L'objectif est de faciliter l'écoulement des produits agricoles. Le Président de la république s'engage à ce que l'Agriculture demeure toujours le socle du développement économique de la Côte d'Ivoire.

En effet, les récentes découvertes de ressources minières, minérales et pétrolières ne doivent pas nous faire perdre de vue que nous sommes avant tout un pays à vocation agricole.

Le Gouvernement s'emploie à :

- réhabiliter, développer et moderniser les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires afin d'améliorer la fluidité routière et la sécurité aéroportuaire ;
- accroître la flotte de transport urbain, routier, maritime et lagunaire ;
- renforcer la sécurité et la sûreté dans les espaces maritimes, portuaires, lagunaires. A cet effet, une Autorité Nationale pour la gestion de l'espace maritime sera créée.

Ainsi, pour 2012, le programme d'entretien routier est doté de 52 milliards de nos francs pour la réhabilitation du réseau routier interurbain et des pistes rurales. Le renforcement et la réhabilitation des axes routiers :

- Abengourou-Agnibilékro,

- Aboisso-Noé,
- Abobo-Anyama seront engagés.

Dans le cadre d'un financement de la Banque Mondiale, d'un montant de 100 milliards FCFA, la réhabilitation des infrastructures routières, électriques, hydrauliques et d'assainissement de huit grandes villes de la Côte d'Ivoire ; à savoir Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, San-Pedro, Abengourou et Soubré sera conduite.

Les chantiers en cours notamment, l'Autoroute du Nord, le pont de Jacquville, l'axe Boundiali-Tengrela et le renforcement de la capacité de production en eau potable de plusieurs villes seront poursuivis.

D'importants chantiers tels que l'Autoroute Abidjan-Grand Bassam, le pont de Bouaflé, l'alimentation en eau potable d'Abidjan depuis la ville de

Bonoua seront lancés au mois d'août prochain.

En matière d'eau potable, l'objectif du Gouvernement est de doter tous les Départements et Chefs lieux de Région en Eau potable suffisante pour couvrir les besoins des populations.

Pour assurer la continuité de la distribution de l'eau potable aux populations, le Gouvernement s'est engagé à réaliser sa production à partir des eaux de surface avec des financements provenant du C2D.

Ainsi, nous devons passer des pompes villageoises à une distribution moderne de l'eau potable. Nous en avons la capacité, car la Côte d'Ivoire est traversée par quatre grands fleuves. Il nous revient d'apporter une réponse idoine à la problématique de leur

traitement et du transport de cette eau vers les populations.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne **l'assainissement**, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation des installations d'assainissement et de drainage existantes, étendre les réseaux d'assainissement et de drainage, promouvoir l'assainissement individuel dans les écoles et en milieu rural. La création de l'Office de l'Assainissement devrait permettre de conduire avec rigueur cet important programme ;

Au niveau de **la salubrité**, le Gouvernement compte valoriser les déchets domestiques et industriels, grâce au concours de partenaires techniques privés. Les opérations de déguerpissement des trottoirs et du domaine public, occupés en toute illégalité, va se poursuivre afin d'offrir à nos concitoyens un cadre de vie sain et

conforme aux schémas directeur de nos villes et communes.

La sensibilisation de nos populations en matière de salubrité et de lutte contre les nuisances sonores va se poursuivre.

Concernant le secteur de **la communication**, les actions prévues visent à :

- équiper les entreprises de presse et former les acteurs des médias ;
- intégrer le pluralisme des opinions dans les programmes télé et radio ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique d'acquisition et de suivi des équipements.

L'ouverture de l'espace audio-visuel interviendra avant la fin de l'année avec la délivrance des licences d'exploitation à des promoteurs de télévisions. La couverture du territoire national par la

RTI va se poursuivre sans relâche, ainsi que le passage à l'ère du numérique qui aura lieu en 2015.

Au niveau des **eaux et forêts, de l'environnement et du développement durable**, le Gouvernement prend l'engagement d'assurer la protection des forêts classées, des parcs et des réserves domaniales réservées à des activités scientifiques. Des mesures idoines sont envisagées à cet effet. Par ailleurs, le Gouvernement engagera la réalisation de travaux d'aménagement dans les parcs nationaux et réserves ainsi que la promotion d'une politique de reboisement national impliquant les populations.

Une politique volontariste de protection de ce qui nous reste comme patrimoine forestier sera engagée. Nous lançons dès à présent un appel pressant à tous les occupants clandestins, afin que nos

forêts classées ainsi que les parcs et réserves soient libérés. C'est un héritage précieux que nous avons l'obligation de léguer aux générations futures.

Le Gouvernement s'emploiera, en outre, à mettre en œuvre une politique de sensibilisation sur la culture environnementale, tout en faisant de la restauration des différents écosystèmes et de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles une grande priorité.

D'ailleurs, le récent sommet de RIO+ 20 sur le développement durable a clairement indiqué la voie de l'économie verte qu'il convient de promouvoir pour le bien des générations futures. A cet égard, la question de l'eau sera traitée avec toute l'attention requise.

D'ores et déjà, le Gouvernement a obtenu l'accord de principe du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour conduire un audit environnemental en Côte d'Ivoire après l'épandage de déchets toxiques en 2006.

Au niveau des **Technologies de l'Information et de Communication (TIC)**, le Gouvernement s'emploie à :

- mettre en œuvre le projet de gouvernance électronique e.gouv ;
- poursuivre la mise en œuvre du nouveau code des télécommunications et des TIC ;
- élaborer un nouveau code des postes ;
- créer un cadre juridique et réglementaire favorable à l'accès au service universel postal et des TIC ;
- rééquiper et rouvrir les bureaux de poste dans les ex-zones CNO ;

- réhabiliter, rééquiper et rouvrir l'ex-Institut Supérieur des Postes et Télécommunications d'Abidjan.

Dans le cadre des innovations majeures immédiates, le Gouvernement va lancer dès ce vendredi 20 juillet 2012 à San-Pedro, l'opération de couverture du territoire national en fibre optique. Cette opération, à terme, va améliorer la connexion internet sur l'ensemble du territoire national.

A cela s'ajoute, la création de 5000 points de connexion internet dans le cadre d'un projet qui sera mis en œuvre, à l'attention des jeunes.

Au niveau du **commerce**, le Gouvernement compte :

- actualiser les textes de la Commission de la concurrence et de

- la vie chère, et renouveler ses organes consultatifs ;
- réaliser le guichet unique des affaires,
 - construire les marchés de gros d'Abidjan dans la zone de Tiassalé, de Daloa, et d'Abengourou ;
 - renforcer le matériel technique de métrologie pour le contrôle des poids et mesures ;
 - former les agents de l'Administration et des structures d'appui au commerce.

Par ailleurs, figurent au nombre des grandes priorités de l'action gouvernementale, la suppression des faux frais, la réduction des redevances imposées aux camionneurs par les syndicats, toute chose visant à lutter efficacement contre la cherté des produits de grande consommation.

Au niveau de la promotion du commerce intérieur et dans la perspective de la professionnalisation de ce secteur, le Gouvernement va assurer l'insertion des jeunes dans ce secteur à travers des projets d'installation des jeunes commerçants. Ainsi, une convention signée avec le Gouvernement Chinois permettra d'installer 200 000 jeunes, pour un financement global de 200 milliards de FCFA.

Au niveau du commerce extérieur, le Gouvernement entend saisir l'opportunité qu'offre l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'AGOA pour développer nos exportations et invite à cet effet les opérateurs économique à investir le marché américain où ils pourront exporter sans droits de douanes.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est à même de bénéficier d'appuis financiers du Gouvernement américain, dans le cadre

du Millénium Challenge Corporation (MCC), pour soutenir le développement des infrastructures routières et portuaires, le développement de l'agriculture, et le développement humain.

A cet effet, le Gouvernement ivoirien s'est engagé à satisfaire aux principaux indicateurs devant le rendre éligible à ce Programme du Gouvernement américain.

L'éligibilité de la Côte d'Ivoire est attendue en effet en octobre 2012, sous la réalisation de dix critères, dont l'un est essentiel à savoir la lutte contre la corruption. Les autres critères concernent l'affirmation de la liberté économique de la Côte d'Ivoire, le développement humain, à travers l'amélioration du taux de vaccination et du taux de scolarisation et le respect des libertés individuelles.

Dans le domaine du **tourisme**, le Gouvernement prévoit :

- d'actualiser et d'adopter le projet portant code du secteur touristique en respectant les normes internationales et environnementales,
- de rendre fonctionnel le Fonds de Développement Touristique, de réhabiliter le patrimoine hôtelier de l'Etat.

La construction de six réceptifs hôteliers, par le secteur privé, en cours permettra d'améliorer les capacités d'accueil offertes, de réactiver les partenariats existants et de renforcer la participation ivoirienne aux foires et salons touristiques.

En ce qui concerne l'**artisanat**, le Gouvernement s'engage à adopter et à vulgariser le code de ce secteur. Un plan stratégique de développement de l'artisanat sera élaboré, adopté et mis en œuvre.

Au niveau de la **culture**, le Gouvernement va élaborer et faire adopter la loi portant politique culturelle nationale. La réhabilitation et l'équipement des Centres culturels (Centre d'actions culturelles d'Abobo, Centre culturel Jacques Aka de Bouaké et Palais de la Culture d'Abidjan) et des établissements d'enseignement artistique et culturel sont également prévus. La reconnaissance de la Ville de Grand-Bassam au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sera promue et valorisée.

De même, la contribution de l'Etat à l'organisation du Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA), ainsi que la

mise en place des fonds de soutien à la création artistique et à l'industrie cinématographique seront effectives. Le renforcement de la protection des œuvres de l'esprit va se poursuivre pour décourager les fraudeurs et les pirates des œuvres de l'esprit.

Au niveau de la **jeunesse, des sports et loisirs**, le Gouvernement envisage, pour la promotion de ce secteur :

- de renforcer les capacités opérationnelles du service civique national,
- de former les jeunes à la culture civique,
- de développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités socioéducatives, sportives et de loisirs,
- et de mettre en œuvre la politique nationale du sport.

Le programme de construction d'infrastructures sportives, déjà entamé, sera poursuivi rigoureusement, tout en ayant recours à l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Concernant la **population**, le Gouvernement s'engage à maîtriser le phénomène de l'accroissement démographique pour assurer le développement durable. Ainsi, il élaborera un programme national de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la Politique Nationale de Population (PNP) adoptée en 2010. Au niveau de la gestion des flux migratoires, le Gouvernement prévoit d'adopter une politique nationale spécifique en la matière et de créer un Office National des Migrations.

Relativement à la **production statistique**, un projet de loi visant à organiser ce secteur sera soumis

incessamment au Parlement. En attendant, le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre un Plan d'Urgence de Production des Statistiques de Base (PU-PSB), de produire les comptes de la nation de 2010 à 2012, de poursuivre la réalisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) et, plus globalement, d'opérationnaliser le Schéma National de Développement de la Statistique (SNDS) 2012-2015.

Au niveau de la **coopération régionale et internationale**, la politique du Gouvernement est axée sur la consolidation des liens de coopération de la Côte d'Ivoire avec la région Ouest africaine et la Communauté internationale, la restauration du dynamisme de la Côte d'Ivoire dans les espaces communautaires régionaux et l'intensification des missions

économiques et commerciales à l'extérieur.

L'éco-diplomatie sera fortement soutenue afin que la reprise économique coïncide avec le rayonnement diplomatique de notre pays dans le monde.

Pour consolider cette éco-diplomatie, le Gouvernement se fera fort de présenter des candidats aux différents postes dans toutes les organisations internationales. Il s'agit, à travers ces actions d'assurer la présence de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale.

Une présence qu'affirme chaque jour le Président de la République, en faisant entendre clairement la voix de notre pays, non seulement dans la résolution des crises qui secouent notre continent, mais aussi à tous les forums

économiques pour attirer les investisseurs.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- Honorables députés,

Je viens de vous présenter quelques axes majeurs de l'ambitieux programme de Gouvernement que le Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA nous a instruit de mettre en œuvre.

Pour réaliser toutes ces actions, il est indispensable de disposer d'un cadre et d'un environnement adéquats. Pour ce faire, le Gouvernement procédera à la création ou à la révision des cadres réglementaires et institutionnels des différents secteurs pour les adapter aux évolutions du monde.

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

- Honorables députés,

Après plus d'une décennie de crises socio-politiques, le pays a besoin d'une croissance forte, soutenue et inclusive pour créer des emplois, satisfaire la forte demande sociale et améliorer le bien-être des populations. La réussite d'un tel programme suppose que soient effectives la consolidation de la paix et la normalisation de la vie socio-politique, conditions nécessaires pour l'instauration d'un environnement propice au développement.

Me tenant devant vous, Honorables représentants du Peuple ivoirien, je veux m'adresser à chacun de nos

compatriotes pour leur lancer un message d'espoir.

Le pays que nous habitons s'appelle la Côte d'Ivoire, un pays dont l'histoire est parsemée d'années de gloire. Et nous les habitants de ce beau pays, nous sommes des Ivoiriens, héritiers de la longue génération de bâtisseurs, qui, à force de travail et de générosité dans l'effort, ont construit hier « le miracle ivoirien ».

Aujourd'hui, malgré les vicissitudes de l'histoire, il est en notre pouvoir d'opérer le redressement de la Côte d'Ivoire en vue de restituer à notre pays sa prospérité et son rayonnement international.

Le nouveau miracle ivoirien est encore possible, et nous y arriverons.

Le monde entier nous encourage à aller résolument, chaque jour, vers ce possible, à travers les diverses marques de soutien et d'attention.

Hier, pendant la crise post-électorale, l'extraordinaire mobilisation de la communauté internationale nous aura permis de contenir le chaos.

La récente annulation de la partie la plus significative de notre dette est un encouragement supplémentaire à nous surpasser pour sauver notre patrie.

Depuis l'avènement du Président Alassane OUATTARA au pouvoir, l'on assiste à l'arrivée massive des hommes d'affaires de tous horizons, en provenance de France, du Canada, d'Israël, de la Turquie, des pays arabes, du Japon, et j'en passe. Mais aussi à une offensive diplomatique du Chef de l'Etat.

A nouveaux les portes du monde s'ouvrent à notre pays. Autant de signes qui montrent que la Côte d'Ivoire a retrouvé ses atours.

Sachons tenir ferme cette perche que nous tend l'histoire, en capitalisant ce regain de confiance pour conduire notre pays vers son destin lumineux.

- ***Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale***
- ***Honorables députés,***

Le destin de la Côte d'Ivoire sera celui que nous tracerons par notre travail et par notre capacité à dépasser les contingences immédiates, pour bâtir, sur le long terme, un pays stable et moderne.

La Côte d'Ivoire est belle, quand ses filles et ses fils sont rassemblés ;

La Côte d'Ivoire est forte, quand ses filles et ses fils sont au travail, dans l'union et la discipline.

A la suite de Son Excellence Monsieur le Président de la République Alassane OUATTARA, je voudrais en appeler à l'émergence d'un Ivoirien nouveau, pleinement engagé dans la reconstruction de ce pays, avec amour et dévouement.

Sachons tourner courageusement les pages sombres du passé, pour construire ensemble, une Côte d'Ivoire belle et rayonnante, patrie de la vraie fraternité.

- ***Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale***
- ***Honorables députés,***

En concluant mon propos, je voudrais vous remercier pour la tribune qui m'a été offerte de m'adresser, à travers vous, à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je voudrais enfin vous assurer de la constante disponibilité du Gouvernement à poursuivre avec nos Honorables Députés, l'examen des questions sectorielles abordées succinctement ce matin.

Le Gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, dispose d'une majorité forte à l'Assemblée Nationale, fruit d'une conception intelligente de la politique et d'une pleine compréhension de notre responsabilité historique d'engager notre pays vers un nouvel avenir.

Mon Gouvernement s'appuiera donc sur vous, dans le respect de la séparation des pouvoirs, pour conduire, sous

l'autorité du Président de la République,
la politique de la Nation.

C'est ensemble, Assemblée Nationale et
Gouvernement, que nous relèverons le
défi du développement de notre pays.

Les populations l'attendent ; mieux,
elles nous l'exigent. Nous n'avons pas le
droit de les décevoir. Et nous ne les
décevrons pas !

Vive la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.